

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.754  
6 février 1997

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT CINQUANTE-QUATRIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 6 février 1997, à 10 heures.

Président : M. Sun (République de Corée)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 754ème séance plénière de la Conférence du désarmement. J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Espagne, de la République arabe syrienne et du Canada.

Avant de donner la parole à notre premier orateur d'aujourd'hui, j'aimerais vous informer que la République-Unie de Tanzanie a demandé à participer à nos travaux pendant cette session en qualité d'observateur. Avec votre assentiment, j'aimerais qu'une décision soit prise sur cette demande à la fin de la présente séance plénière, sans tenir de réunion informelle.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne, l'ambassadeur Martínez Morcillo.

M. MARTINEZ MORCILLO (Espagne) (traduit de l'espagnol) : Mes premières paroles seront pour vous exprimer nos félicitations et notre satisfaction à vous voir diriger cette conférence. Les séances tenues depuis que la Conférence a repris ses travaux il y a seulement quelques semaines ont amplement confirmé vos dons et votre capacité de stimuler énergiquement nos travaux avec impartialité et sagesse.

La délégation espagnole aimerait aussi saluer le Secrétaire général de la Conférence, M. Petrovsky, et lui faire part de son estime. Elle souhaite également indiquer qu'elle suit avec beaucoup d'attention le travail du Secrétaire général adjoint, M. Bensmail, et lui exprimer sa gratitude.

La Conférence du désarmement se trouve une fois de plus dans son histoire à un carrefour qui exige une décision essentielle pour son avenir. Elle a achevé ces dernières années la négociation de deux instruments fondamentaux de la lutte contre les armes de destruction massive, les armes chimiques et les armes nucléaires. Nous pensons qu'après de tels succès, la Conférence doit faire face à son avenir avec le double souci de poursuivre l'action entreprise et de la compléter en tenant compte des éléments dont elle dispose et des circonstances internationales dans lesquelles elle est placée.

Le fait que l'Espagne soit entrée tout récemment à la Conférence du désarmement et qu'elle l'ait fait à un moment où celle-ci doit prendre un nouveau cap justifie que je présente, aussi brièvement que possible, les axes fondamentaux de notre participation aux travaux de la Conférence et, par là même, de notre politique au sein de celle-ci.

Nous sommes toujours partis d'une délimitation de la Conférence du désarmement qui, bien qu'elle ait été tant de fois rappelée dans cette salle Francisco de Vitoria où nous nous trouvons, source d'orgueil et d'encouragement pour l'Espagne, n'en reste pas moins le point de départ obligé de toute action politique dans le cadre de cette instance.

La Conférence, on l'a répété bien des fois, est l'unique organe de négociation en matière de désarmement qui existe dans le cadre institutionnel des Nations Unies. Cela signifie pour nous deux choses : premièrement, que c'est un organe de négociation, et que son objectif primordial est donc de négocier des instruments juridiques concrets; deuxièmement, que cette

(M. Martinez Morcillo, Espagne )

négociation se fait dans le cadre institutionnel de l'Organisation des Nations Unies, en respectant par conséquent les fonctions de délibération ou de prise de décisions qui s'exercent en des circonstances normales dans d'autres organes de l'Organisation.

C'est la configuration de la Conférence du désarmement ainsi définie et délimitée qui a poussé l'Espagne à frapper à sa porte pendant un temps assez long, avec patience mais aussi avec persévérance. Ce sont également cette définition et ce cadre qui continuent d'inspirer la position de l'Espagne au stade actuel des travaux de la Conférence.

C'est pourquoi ma délégation se félicite de la décision que vous avez prise, Monsieur le Président, d'initier la tenue de plénières informelles en vue de parvenir à des accords pour la constitution de comités spéciaux qui puissent se mettre à travailler sur des thèmes concrets. C'est pourquoi aussi ma délégation se félicite de votre décision de continuer ces consultations et vos travaux sous la forme des consultations informelles que nous allons engager aujourd'hui même.

La position de ma délégation, à l'heure de donner un contenu à cet accord, est la suivante. Nous partons du fait que la Conférence du désarmement, bien consciente des réalités et des urgences du moment politique international que nous vivons, doit consacrer son attention tant aux armes conventionnelles qu'aux armes de destruction massive.

En ce qui concerne ces dernières, pour ma délégation il est un thème qu'elle considère clairement comme prioritaire et dont nous pensons qu'il a sa place à l'étape actuelle du désarmement nucléaire sur la voie du désarmement général et complet. Pourtant, comme l'a montré le processus de réduction et de contrôle des armes nucléaires, leur élimination ne peut découler de propositions maximalistes et de la fixation de plans rigides, mais d'actions et de mesures concrètes qui, en s'accumulant, impliquent d'importants changements qualitatifs dans l'élimination progressive des armes nucléaires. Toute autre stratégie est, à notre sens, vouée à l'échec.

Nous devons par conséquent poser la question nucléaire de façon à obtenir des résultats réalistes, sachant que c'est un processus qui se déroulera forcément par étapes. La Conférence du désarmement vient d'achever la négociation du Traité d'interdiction des essais nucléaires, et la dynamique ainsi engagée a pour conséquence logique que le prochain pas, complémentaire du précédent, sera forcément la négociation d'un traité d'interdiction des matières fissiles pour des armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, c'est-à-dire ce que l'on désigne dans notre jargon sous le nom de "fissban" ou de "cut-off".

Si la négociation de ce traité est la conséquence logique de l'ouverture du processus de signature et de ratification du traité sur les essais nucléaires, la préférence que nous lui donnons est recommandée ou même imposée par le fait que cette conférence s'est déjà en son temps mise d'accord sur un mandat et qu'il ne reste plus qu'à constituer le comité spécial correspondant.

Nous ne nous cachons pas que la négociation d'un traité de cette nature sera hérissée de difficultés, et la preuve en est dans celles qui ont déjà

(M. Martinez Morcillo, Espagne )

surgi et qui ont empêché à l'époque la création d'un comité spécial. Mais je crois aussi que nul ne peut ignorer que la signature du traité d'interdiction des essais nucléaires resterait d'une certaine façon incomplète si l'on ne cherchait pas à créer un instrument juridique qui puisse résoudre un problème qui se posera tôt ou tard, et qui d'ailleurs se pose déjà à l'Agence internationale de l'énergie atomique en ce qui concerne la conservation des surplus de matières fissiles.

Nous avons tout à l'heure parlé de réalisme dans le choix d'un sujet de négociation pour cette conférence. La fin de la guerre froide en matière nucléaire a posé de nombreux problèmes nouveaux qui surgissent comme des faits inévitables et auxquels il est urgent de trouver des solutions. Ce sont, par exemple, la sécurité des centrales, le trafic illicite de matières nucléaires, le renforcement du système de garanties, etc. Chacun de ces problèmes est abordé dans l'instance appropriée. L'Espagne est d'avis que l'interdiction des matières fissiles, de par ses caractéristiques spécifiques, est une question dont l'examen doit recevoir la priorité absolue à la Conférence du désarmement.

En ce qui concerne les armes conventionnelles, ma délégation a aussi une priorité très claire : les mines antipersonnel.

Nous ne croyons pas non plus qu'il soit nécessaire de s'étendre longuement sur le sujet pour rappeler la politique espagnole en la matière, laquelle s'articule autour de trois éléments. Premièrement, l'engagement de se joindre aux efforts conduisant à l'interdiction de ces armes, engagement qui se matérialise actuellement par le fait que nous nous sommes associés aux dernières mesures prises à cet égard par la communauté internationale et qu'ont été engagées en Espagne les procédures nécessaires à la signature et la ratification des Protocoles II et IV, adoptés à la fin de 1995, à la Convention de 1980 sur les armes inhumaines. Deuxièmement, le moratoire sur l'exportation de mines antipersonnel, pour lequel l'Espagne a toujours été à l'avant-garde des décisions nationales adoptées en la matière et qui en ce moment même est inscrit dans les termes de la dernière action commune décidée par l'Union européenne. Troisièmement, enfin, la contribution que l'Espagne apporte aux travaux de déminage à la fois en prêtant son concours aux actions de l'Union européenne dans ce domaine et en exécutant des programmes bilatéraux de formation au déminage.

La question s'est posée de savoir si c'était ou non la Conférence du désarmement qui devait engager des négociations sur le sujet en prenant en compte les initiatives déjà prises en dehors d'elle. Les raisons qui militent en faveur de l'une ou de l'autre branche de cette alternative ont été présentées à plusieurs reprises et en de nombreux lieux et en particulier devant cette conférence. Ma délégation partage l'avis, il est inutile de le dire, de celles qui considèrent que la Conférence est le lieu approprié pour des négociations dans le domaine des mines. Mais le plus curieux de l'affaire est que, lorsque nous entendons les raisons avancées contre cette conférence en faveur d'autres processus déjà engagés, nous qui partageons une grande partie des inquiétudes exprimées dans ces raisons, nous arrivons précisément à la conclusion que ces raisons militent en faveur du choix de la Conférence du désarmement.

(M. Martinez Morcillo, Espagne )

Et cela est ainsi en tenant compte des trois conditions indispensables qui, croyons-nous, doivent être retenues si l'on veut qu'une action internationale en la matière soit réellement efficace. Ces conditions, que nous nous réservons la possibilité de développer plus en détail ultérieurement, sont la vérifiabilité, la progressivité et l'universalité. Seule une avancée qui prendra en compte les exigences de l'universalité et d'une réalisation par étapes successives et progressives des objectifs finaux recherchés offre en ce moment les garanties nécessaires pour pouvoir arriver à des résultats effectifs et réels, et j'ajouterais de portée universelle et générale.

C'est précisément l'exigence de l'universalité qui milite fondamentalement en faveur de la Conférence du désarmement, et qui nous conduit à adopter une position également claire sur une autre question posée à la Conférence. Je veux parler d'un nouvel élargissement possible de sa composition.

L'Espagne a dû attendre patiemment, pendant de nombreuses années, dans des circonstances qui n'étaient pas toujours faciles, pour obtenir son admission à la Conférence, si bien que nous sommes particulièrement sensibles aux intérêts des autres pays qui ont aussi demandé leur admission. C'est pourquoi, et cela indépendamment des décisions qui pourront être adoptées un jour ou l'autre au sujet de l'élargissement, nous appuyons aussi l'idée que les délégations observatrices qui ont manifesté le désir de s'associer aux travaux de la Conférence puissent le faire d'une façon ou d'une autre. La Conférence du désarmement garantirait ainsi l'exigence de représentativité universelle que sa nature même exige.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Espagne de sa déclaration et des remarques encourageantes qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, M. Orfi.

M. ORFI (République arabe syrienne) ( traduit de l'arabe ) : Monsieur le Président, il m'est agréable de commencer par vous féliciter, au nom de la délégation de la République arabe syrienne, de votre accession à la présidence de la Conférence au début de la session de 1997. Nous sommes convaincus que vos talents et votre expérience diplomatiques nous aideront grandement à ce stade difficile. Il m'est également agréable de remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Dembinski, qui a présidé nos travaux pendant la dernière partie de la précédente session.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et l'apparition du spectre de la guerre froide, le monde a vécu dans la terreur d'une guerre nucléaire, après avoir été le témoin de la tragédie, d'une échelle historiquement sans précédent, qui a frappé les deux villes d'Hiroshima et de Nagasaki. La terreur nucléaire a encore saisi le monde pendant la crise des missiles et après la tragédie de Tchernobyl. Après la fin de la guerre froide, un espoir est né mais il n'a pas porté de fruits. Cet espoir était que le monde était entré dans une nouvelle phase de son histoire, une phase dans laquelle la logique de justice et de paix prévaudrait sur la logique d'hégémonie et de guerre, et dans laquelle les Etats seraient guidés par les principes de la Charte des Nations Unies, aux termes de laquelle les Membres de l'Organisation

(M. Orfi, République arabe syrienne )

s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Les peuples du monde avaient également l'optimisme de penser que la nouvelle phase de leur histoire verrait l'élimination totale de tous les types d'armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires. Bien que la probabilité d'un affrontement nucléaire ait maintenant diminué, la menace nucléaire, au niveau régional comme au niveau mondial, demeure et continue de menacer l'avenir de l'humanité. Cette menace ne sera pas complètement dissipée si l'on ne s'en occupe pas sérieusement et de manière globale.

La Syrie pense que les questions de désarmement doivent être examinées de façon détaillée et équitable. Elle pense aussi que les mesures qui ont été prises dans le domaine du désarmement n'atteindront pas les objectifs souhaités si un désarmement nucléaire complet n'est pas réalisé. La Syrie a par conséquent approuvé le programme de travail sur l'élimination des armes nucléaires qui a été soumis en août dernier par 28 Etats membres du Groupe des 21. Ce programme est à la fois objectif et détaillé. Il vise l'objectif que partagent les peuples du monde de vivre dans un monde débarrassé des armes nucléaires. L'une des priorités du programme est l'adoption rapide d'un instrument international contraignant qui prévoit des garanties inconditionnelles et juridiquement contraignantes pour tous les Etats Membres qui ne possèdent pas d'armes nucléaires, afin de les protéger contre l'emploi de telles armes ou la menace de cet emploi.

L'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 8 juillet 1996 dit que la menace ou l'emploi des armes nucléaires est contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, et en particulier aux principes et règles du droit humanitaire, et que tous les Etats ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects sous un contrôle efficace. Nous sommes par conséquent d'avis que la Conférence du désarmement doit répondre à la demande formulée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 51/45 O, concernant la création, à titre prioritaire, d'un comité spécial chargé d'engager des négociations sur un programme par étapes de désarmement nucléaire et en fin de compte d'élimination des armes nucléaires dans un délai déterminé de la manière préconisée dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et conformément au programme présenté par le Groupe des 21 dans le document CD/1419. A cet égard, nous aimerions exprimer notre préoccupation devant les contraintes croissantes imposées à l'acquisition des matières, équipements et technologies dont les pays en développement ont besoin pour pouvoir utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ces contraintes sont imposées à travers un système de surveillance des exportations qui entrave le développement économique et social des pays en développement. Nous pensons qu'il faut imaginer des mécanismes pour permettre le transfert de technologie et la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Bien que nous ressentions une grande douleur à voir les souffrances humaines causées par les mines terrestres antipersonnel dans certaines régions du monde où ces mines ont été mal utilisées, pour de nombreux Etats ces mines sont encore une arme légitime pour défendre leur sécurité et leurs frontières

(M. Orfi, République arabe syrienne)

face à des armes plus mortelles. Nous avons donc le droit de poser la question suivante : à quelle question la Conférence du désarmement devrait-elle accorder la priorité ? Est-ce à la question des mines, qui ont fait des milliers de morts, ou est-ce à celle des armes nucléaires, que la Cour internationale de Justice considère dans son avis consultatif comme ayant un pouvoir de destruction qui ne peut être contenu ni dans le temps ni dans l'espace, parce que les armes nucléaires ont la possibilité de détruire toute civilisation et tout l'écosystème de la planète ?

L'un des foyers de tension dans le monde est le Moyen-Orient. De toutes les régions, on peut dire que c'est celle où la situation est la plus tendue. Quand la Conférence de Madrid a eu lieu, l'espoir qui dominait parmi les Etats arabes du Moyen-Orient était que l'avenir serait meilleur que le passé. Ils entrevoyaient donc un avenir dans lequel les terres occupées seraient restituées à leurs propriétaires légitimes, dans lequel régnerait une paix juste et globale, et non plus l'agression et la guerre. Pourtant, près de six ans après la Conférence de Madrid, cet espoir s'affaiblit. Israël refuse toujours de se retirer de tous les territoires arabes qu'il a occupés en 1967 et refuse toujours d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le principe des terres contre la paix qui formait la base de la Conférence de Madrid. En outre, le processus de paix sur la voie libanaise et sur la voie syrienne a été gelé pendant près d'un an parce qu'Israël a renié les engagements pris et les promesses faites pendant les négociations tenues avec le précédent gouvernement. Ces engagements sont nécessaires à la reprise des négociations afin de parvenir à une paix juste et globale dans laquelle Israël se retirerait du Golan syrien occupé et donc sur les frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et aux principes sur lesquels était fondée la Conférence de Madrid, et également des territoires occupés du sud du Liban et de l'ouest de la Bekaa, conformément à la résolution 425 du Conseil de sécurité. Nous aimerions rappeler à ce sujet que S. E. le Président Hafez al-Assad a déclaré que, pour la Syrie, la paix est une option stratégique dont la réalisation dépend de l'attachement de la partie israélienne au droit international.

La situation devient encore plus complexe et tendue au Moyen-Orient du fait qu'Israël, qui est le seul Etat à posséder des armes nucléaires dans notre région, insiste pour conserver son arsenal nucléaire. A cet égard, nous aimerions exprimer notre profonde préoccupation devant la poursuite du programme nucléaire d'Israël en dehors du système international de non-prolifération, et devant le refus d'Israël d'adhérer au TNP ou de placer ses installations nucléaires sous des garanties complètes de l'AIEA, malgré les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies lui demandant de le faire. Ce refus de la part d'Israël menace la sécurité régionale, compromet la crédibilité et l'universalité du Traité sur la non-prolifération et constitue un déséquilibre grave et inacceptable qui met en danger la sécurité et la stabilité de notre région. A ce sujet, j'aimerais signaler que le fait que certains ont soutenu les prétextes illogiques avancés par Israël pour justifier sa non-adhésion au Traité sur la non-prolifération n'aide pas à résoudre le problème nucléaire au Moyen-Orient; au contraire, il le rend plus complexe encore. Il est étrange que l'on accepte les prétextes fallacieux qu'Israël avance pour pouvoir conserver ses armes nucléaires, alors qu'il y a un tonnerre de protestations quand un Etat arabe acquiert ou essaie seulement d'acquérir des armes conventionnelles légitimes afin de défendre sa sécurité

(M. Orfi, République arabe syrienne )

et son intégrité territoriale, conformément aux propres termes de la Charte des Nations Unies.

La République arabe syrienne a toujours tout fait pour soutenir les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en accord avec le principe du renforcement de la paix et de la sécurité internationales dans le monde entier conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier la nécessité de s'abstenir d'utiliser la force ou de menacer de le faire et celle de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats et le droit des peuples à l'autodétermination et celui d'être libérés d'une occupation étrangère. Dans ce contexte, et dans la perspective globale d'un désarmement général et complet, la Syrie a été l'un des premiers Etats à adhérer au Traité sur la non-prolifération et elle a signé, en 1992, un accord de garanties. Elle s'est plusieurs fois prononcée pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Elle a été le premier pays à proposer officiellement, à la Conférence de Paris sur les armes chimiques en 1989, que le Moyen-Orient devienne une zone exempte de toutes armes de destruction massive, qu'elles soient chimiques, biologiques ou nucléaires. La Syrie fera tout son possible à la Conférence du désarmement pour faciliter l'examen des questions de désarmement, en particulier la question du désarmement nucléaire, afin de laisser aux générations futures un monde de paix et de justice, dans lequel tous bénéficieront de la stabilité et de la prospérité, et dans lequel les peuples oublieront cette sombre période de l'histoire pendant laquelle l'humanité vivait dans la terreur nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'ambassadeur Moher.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais) : Je me réjouis de participer, une fois encore, à des débats dirigés avec la compétence qui est la vôtre, Monsieur le Président. J'aimerais, si vous le permettez, faire une ou deux observations préliminaires avant de parler des mines terrestres en particulier. Le 21 janvier, nous avons fait une déclaration initiale détaillée sur les questions dont cet organe est saisi et nous avons sincèrement applaudi et exprimé notre soutien aux efforts que vous avez déployés pour mettre à profit ces vues, et d'autres avec elles, dans les jours qui ont suivi.

Nous avons commenté plus avant, mardi, le groupe de questions 1, sur les armes nucléaires, et pendant cette intervention nous avons répété que, selon nous, un ou plusieurs mécanismes permettant de traiter de façon réaliste et au fond des questions de désarmement nucléaire et de négocier une interdiction de la production de matières fissiles sur la base du rapport Shannon seront nécessaires pour sortir de l'impasse où nous sommes dans notre recherche d'un programme de travail réaliste pour 1997. Nous croyons fermement que certains pays importants devront accepter de trouver un compromis à cet égard et nous vous encourageons, Monsieur le Président, à continuer de vous employer à nous faire avancer dans cette direction, étant entendu que d'autres idées créatives, positives, à cet effet seront également les bienvenues. Il ne s'agit pas seulement, pour notre part, de trouver quelque compromis sans valeur : le Canada est convaincu que les questions de désarmement nucléaire doivent et peuvent être examinées au fond dans cette enceinte.



(M. Moher, Canada )

Mardi, nous avons signalé que nous aurions des observations à faire sur un autre axe de nos délibérations, à savoir les mines terrestres antipersonnel. Etant donné qu'une proposition a été faite en séance plénière le 30 janvier, nous souhaitons maintenant traiter de ce sujet plus en détail. Comme il a été indiqué, nous avons fait connaître nos vues sur la question générale des mines antipersonnel à la Conférence du désarmement dans notre déclaration du 21 janvier. Ces vues n'ont pas changé.

Plusieurs faits nouveaux, à la Conférence et en marge de celle-ci, donnent toutefois à penser que quelques observations complémentaires s'imposent.

Le point de départ du Canada sur cette question est bien connu, à savoir que les mines antipersonnel sont un fléau sur le plan humanitaire et sur le plan économique, avec des milliers d'innocents tués ou mutilés chaque année.

A notre avis, c'est l'emploi des mines antipersonnel qui est le problème, et c'est sur cet emploi qu'il faut se pencher d'urgence.

Comme le concluait une étude du Comité international de la Croix-Rouge sur l'utilité militaire des mines antipersonnel, dans les conflits modernes, les mines ont rarement été utilisées correctement, que ce soit par les armées des pays "développés", par les armées des pays du tiers monde, ou par des insurgés.

Aussi le Canada s'est-il assigné un objectif très simple : un accord juridiquement contraignant en 1997, pour interdire la fabrication, le stockage, le transfert et, en particulier, l'emploi des mines antipersonnel.

Nous oeuvrons activement avec d'autres dans ce but et nous avons invité tous ceux qui le pouvaient à se joindre à nous dans un mécanisme, ce que l'on a appelé le Processus d'Ottawa, conçu pour attirer le plus large soutien possible.

Nous nous sommes attachés, et avec nous un nombre croissant de pays de chaque région, à cette "voie rapide". Des travaux s'ouvriront dans une semaine à Vienne et continueront sans interruption jusqu'à une heureuse conclusion avant la fin de l'année.

Je reviens maintenant à la Conférence du désarmement en tant qu'instance d'examen de cette question.

Nous respectons l'avis de ceux qui souhaitent poursuivre l'examen de la question des mines antipersonnel à la Conférence du désarmement; nous reconnaissons que la Conférence a des ressources et des capacités uniques en leur genre; mais nous rejetons l'idée que c'est le seul mécanisme acceptable pour travailler.

En outre, nous avons bien précisé quel est notre seul critère en ce qui concerne des travaux sur les mines antipersonnel à la Conférence du désarmement, à savoir qu'il doit y avoir complémentarité, et renforcement mutuel, entre ces travaux et ceux du Processus d'Ottawa.

(M. Moher, Canada )

A la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 1996, 156 pays ont demandé à la communauté internationale "de s'employer activement à mener à bien dès que possible les négociations relatives à un accord international efficace et juridiquement contraignant pour interdire l'emploi, le stockage, la fabrication et le transfert des mines terrestres antipersonnel".

La résolution de l'Assemblée générale ne spécifiait pas l'instance de négociation. Elle ne demandait pas non plus que l'accord soit "universel". Si notre objectif ultime est l'universalité, nous reconnaissons qu'il n'est pas immédiatement réalisable. Notre première priorité est de fixer une nouvelle norme internationale contre ces armes. Une fois cette norme établie, nous nous emploierons à promouvoir son universalité.

La résolution de l'Assemblée générale ne précisait pas non plus que l'accord devait être "effectivement vérifiable". C'est parce qu'il est largement reconnu que, dans le cas des mines antipersonnel, la complète "vérifiabilité" n'est ni possible ni nécessaire.

Nous ne pensons pas non plus qu'une longue approche par étapes, commençant par une interdiction des transferts, réponde à l'urgence humanitaire qui a poussé 156 pays à voter en faveur d'une résolution demandant une interdiction totale.

Les transferts de mines antipersonnel ont déjà été réduits de façon spectaculaire au cours des quelques années qui viennent de s'écouler grâce à l'action unilatérale d'environ 70 Etats.

Il y a près de 100 millions de mines antipersonnel dans les stocks nationaux, et la plupart des nations ont la technologie rudimentaire nécessaire pour fabriquer ce genre de mines. De ce fait, même avec une interdiction des transferts, ce sont des dizaines de millions de nouvelles mines que l'on peut continuer de mettre en place.

Cela nous amène à la proposition faite par la délégation du Royaume-Uni à cette plénière le 30 janvier.

Soyons absolument clairs : si d'autres membres de la Conférence souhaitent créer un comité spécial et le charger de négocier un accord international efficace, juridiquement contraignant, interdisant totalement l'exportation, l'importation ou le transfert de tous types de mines antipersonnel, le Canada n'y est pas opposé.

Et si d'autres membres de la Conférence du désarmement concluent qu'un tel accord, négocié ici, doit avoir une portée encore plus large, nous sommes prêts à en discuter, même si nous devons admettre que nous avons les plus grandes réserves quant à la possibilité d'aboutir.

Mais ce que nous devons souligner, c'est qu'il nous est extrêmement difficile d'accepter que cette idée maîtresse soit présentée comme elle l'est dans la proposition du Royaume-Uni; cette dernière contient des éléments

(M. Moher, Canada )

supplémentaires qui, selon nous, sont conçus pour favoriser un point de vue particulier quant à la substance, au déroulement et aux priorités d'un examen de la question des mines antipersonnel, qui est contraire à celui qui est le nôtre et que nous avons déjà exposé.

En conclusion, qu'il me soit permis de faire deux observations : si la volonté de cet organe est de poursuivre l'examen de la question des mines antipersonnel, le Canada ne s'y opposera pas. Mais nous nous opposerons vigoureusement à toute initiative qui ne renforcerait pas ou ne compléterait pas les travaux en cours dans le cadre du Processus d'Ottawa, ou qui retarderait indûment l'établissement d'une norme dont le besoin est urgent contre les mines antipersonnel.

Je citerai pour terminer ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, le 31 janvier :

"J'ai fait de la campagne contre les mines antipersonnel l'une de mes priorités absolues... Je crois profondément que la valeur du Processus d'Ottawa parlera d'elle-même : un processus souple, ouvert et efficace qui donne des résultats concrets et rapides. Un processus qui permet d'avoir un espoir réel d'interdire ces armes dans un délai de quelques mois, pas dans des années ou des dizaines d'années. Un processus qui répond à la nécessité impérieuse d'agir, pour des raisons humanitaires."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Moher, du Canada, de sa déclaration. Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est ainsi épuisée.

Comme je vous en ai informés au début de cette séance, je vais maintenant soumettre à décision la demande de participation à nos travaux en 1997 reçue de la République-Unie de Tanzanie. Cette demande est contenue dans le document CD/WP.482, qui vous a été distribué. Puis-je considérer que la Conférence accepte cette demande ?

Il en est ainsi décidé.

Avant de clore la séance, j'aimerais vous faire savoir que j'ai l'intention d'organiser dans 15 minutes, dans cette salle, des consultations présidentielles ouvertes à tous, avec interprétation simultanée. Vous vous souvenez qu'à la fin de la deuxième plénière informelle tenue le mardi 4 février, j'ai fait connaître mon intention de tenir des consultations présidentielles dans la salle I afin d'avoir des discussions plus focalisées et plus intensives sur les points qui sont apparus comme les principaux sujets d'attention au cours des deux plénières informelles, à savoir l'interdiction de la production de matières fissiles, le désarmement nucléaire, les mines terrestres antipersonnel et, naturellement, toutes autres questions appropriées; et également le projet d'ordre du jour annuel pour 1997. Quant au lieu de ces consultations présidentielles ouvertes, compte tenu de la demande de certaines délégations de disposer de services d'interprétation, j'ai décidé d'utiliser cette chambre du Conseil, l'interprétation simultanée étant assurée. Comme j'en ai informé toutes les délégations par l'intermédiaire des coordonnateurs de groupe qui ont participé aux

(M. Moher, Canada )

consultations présidentielles hier après-midi, j'ai l'intention de mener trois séries de consultations, consacrées respectivement à une convention d'interdiction de la production de matières fissiles, au désarmement nucléaire, et aux mines terrestres antipersonnel ainsi qu'au besoin à d'autres questions. La série de consultations de ce matin, qui commencera dans 15 minutes, sera consacrée à l'examen du traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Une deuxième série de consultations, qui se tiendra à 10 heures le mardi 11 février, sera consacrée à des discussions sur le désarmement nucléaire. Une troisième série de consultations, qui se tiendra à 15 heures le même jour, sera consacrée aux mines terrestres antipersonnel et aussi, si nous avons assez de temps, à l'ordre du jour en tant que tel et au besoin à d'autres questions encore. Naturellement, les trois séries de consultations prévues peuvent être prolongées ou réduites selon le temps pris par les discussions. A la fin de chaque série de consultations, en fonction et sur la base des résultats desdites consultations, j'espère être en mesure de proposer une ligne de conduite à la Conférence du désarmement.

Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur de Icaza, du Mexique.

M. de ICAZA (Mexique) ( traduit de l'espagnol ) : Ma délégation vous remercie des efforts que vous faites pour que nous puissions organiser nos travaux et parvenir à un accord sur l'ordre du jour.

Ma délégation encourage bien sûr le Président à organiser les consultations qu'il veut. Elle ne pense cependant pas que le thème des mines ait été accepté comme un thème approprié pour faire l'objet de délibérations ou de négociations à la Conférence du désarmement, et s'il y a une séance particulière de quelque mécanisme que ce soit de consultations sur ce thème, ma délégation n'y participera pas. Les mines n'ont rien à faire ici.

Le PRESIDENT ( traduit de l'anglais ) : Je remercie l'ambassadeur de Icaza. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Akram, du Pakistan.

M. AKRAM (Pakistan) ( traduit de l'anglais ) : Ma délégation approuve tout à fait votre désir d'accélérer les travaux de la Conférence, de façon que nous puissions engager très bientôt des négociations de fond sur des sujets convenus. Je dois cependant avouer que la proposition que vous avez présentée ce matin d'un programme de travail sous la forme de consultations informelles du Président est une procédure dont nous n'avons pas été officiellement informés et qui, pensons-nous, exigerait l'assentiment de la Conférence avant que nous puissions poursuivre comme vous l'avez proposé.

Au cours des réunions informelles de la plénière qui se sont tenues la semaine passée, il a été souligné, si je me souviens bien, par l'Ambassadeur de la Fédération de Russie que nous devons respecter le règlement intérieur en ce qui concerne l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la Conférence. Il a attiré l'attention sur les articles 27, 28 et 29, qui ont trait à l'adoption de l'ordre du jour annuel et du programme de travail de la Conférence du désarmement. Hier, le Groupe des 21 s'est réuni, a examiné la situation et a autorisé son coordonnateur à vous faire savoir la position du Groupe. Je crois que cette position vous a été indiquée au cours des consultations présidentielles. Nous n'avons pas été informés jusqu'ici par le coordonnateur du Groupe des résultats des consultations tenues par vous hier.

(M. Akram, Pakistan )

Je pense que la procédure appropriée serait que les coordonnateurs de groupe rendent compte aux groupes, que les groupes examinent votre proposition, qu'un consensus se dégage sur la ligne de conduite que nous adopterons et qu'ensuite nous procédions comme nous en sommes convenus.

En ce qui concerne ma délégation, je dirais que la procédure correcte serait la suivante : d'abord, se mettre d'accord sur l'ordre du jour annuel de la Conférence et, cela fait, essayer d'identifier les sujets sur lesquels des négociations peuvent être tenues cette année. Ma délégation, pour sa part, attache de l'importance, premièrement, au désarmement nucléaire; deuxièmement, aux garanties négatives de sécurité; et, troisièmement, au désarmement conventionnel régional. Ce sont les trois questions sur lesquelles nous avons fait des propositions précises. Nous aimerions qu'elles soient examinées. Je ne vois aucun inconvénient à examiner toute autre question, dès lors que ma délégation a pris des positions claires et catégoriques sur chacun des sujets qui ont été proposés. Mais je pense que nous devons procéder conformément à notre règlement intérieur et que ce règlement est très clair. Adoptons d'abord notre ordre du jour et regardons ensuite le programme de travail. Et cela doit être fait avec l'assentiment de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Akram, du Pakistan, et je donne la parole à l'ambassadeur Zahran, de l'Egypte.

M. ZAHRAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, j'aimerais vous assurer de notre totale coopération avec vous, et de notre désir de voir commencer nos travaux d'une manière qui nous permette d'accélérer la discussion des divers sujets qui jouissent de la priorité à la Conférence du désarmement. Pendant les consultations informelles, la délégation égyptienne avait précédemment mentionné le fait que, conformément au règlement intérieur, il serait préférable d'adopter d'abord l'ordre du jour. Elle avait aussi souligné qu'il serait possible de prendre en compte l'ordre du jour précédent, contenu dans le rapport de la Conférence du désarmement, en supprimant le premier point, qui a trait à l'interdiction des essais nucléaires, en ajoutant toute nouvelle question qui bénéficierait d'un consensus et en insérant le désarmement nucléaire comme un point séparé. Aucune question nouvelle recueillant un consensus ne rencontrerait notre opposition. Après l'adoption de l'ordre du jour, nous pourrions commencer à examiner le programme de travail et les priorités à fixer pour la Conférence en ce qui concerne les négociations qui doivent avoir lieu pendant cette session. Disant cela, nous saluons aussi votre proposition de tenir des consultations prolongées, même si nous avons espéré pouvoir examiner cela dans le cadre des groupes régionaux et du Groupe des 21. Je suis d'accord avec mon collègue, S. E. l'ambassadeur Munir Akram, qui a dit que nous n'avions pas encore été informés de ce qui s'était passé dans les consultations présidentielles d'hier.

En principe, la délégation égyptienne n'a pas de réserves à formuler concernant votre proposition de tenir des consultations sur les questions que vous avez mentionnées. Nous n'avons des réserves qu'en ce qui concerne le fait de séparer la question de l'interdiction de la production de matières fissiles de celle du désarmement nucléaire. Nous considérons que la première fait partie de la seconde; en d'autres termes, le "fiss ban" ou "cut-off" pourrait être examiné à propos du désarmement nucléaire. La même chose vaut pour les

(M. Zahran, Egypte )

garanties de sécurité nucléaire, la prévention de la guerre nucléaire et la course aux armements nucléaires. Toutes ces questions sont considérées comme des sous-points, en particulier dès lors que la décision sur les "Principes et objectifs" qui a été adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP citait l'interdiction de la production de matières fissiles comme l'une des questions à examiner dans le cadre du désarmement nucléaire. Cette décision mentionnait aussi le fait que les garanties de sécurité pour les Etats non nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires devraient faire l'objet de négociations dans le cadre d'un instrument international multilatéral et juridiquement contraignant. Je dis cela parce que cette question entre dans le cadre du désarmement nucléaire et que la meilleure garantie pour les Etats non nucléaires est que nous puissions vivre dans un monde débarrassé de ces armes. Quand nous aurons atteint cet objectif, nous n'aurons pas besoin de négocier une convention pour fournir les garanties nécessaires aux Etats non nucléaires. C'est ce que je voulais souligner. Cela dit, nous sommes tout à fait prêts à coopérer avec vous, Monsieur le Président, à l'intérieur de ces limites et dans ce cadre, et nous sommes sûrs que Dieu vous donnera le succès. Nous vous assurons de notre coopération.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Zahran, de l'Egypte, et je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Ghose, de l'Inde.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Je suis un peu surprise que cette discussion ait lieu alors que la séance plénière formelle n'est pas encore levée, mais comme vous avez vous-même donné la parole à des intervenants, j'aimerais faire deux brèves observations.

Comme il a été relevé par les orateurs précédents, c'est la première fois que nous entendons parler officiellement de votre proposition. Ce n'est naturellement pas la première fois que nous entendons parler de votre intention de conduire des consultations présidentielles informelles, ce à quoi nous avons donné notre accord, étant entendu que vous tiendriez ces consultations immédiatement après la plénière. C'est pourquoi nous aimerions étudier et discuter de la chose. Comme l'Ambassadeur du Pakistan l'a souligné, le Groupe des 21, qui s'est réuni hier, a pris une position particulière. Cette position se reflète, je pense, dans les interventions qui ont eu lieu jusqu'ici, dans une certaine mesure. Je crois que le Groupe doit maintenant considérer que vous avez adopté une nouvelle approche, et nous pourrions très bien approuver celle-ci. Il est possible qu'elle ne nous pose aucun problème. Mais je pense qu'en bonne justice le Groupe des 21, je parle ici pour mon propre groupe, je ne peux pas le faire pour les autres, aimerait être informé par le Coordonnateur de ce qui a été exactement décidé, de ce qu'il est ressorti des consultations présidentielles. Et ensuite nous pourrions agir. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en séance plénière informelle, la question du désarmement nucléaire est pour nous d'une importance primordiale. Nous ne voyons aucun inconvénient à examiner chacune des autres questions qui figurent dans votre liste du 28 janvier, mais je pense que la priorité que tous les membres du Groupe des 21 ont donnée au désarmement nucléaire doit au moins être reconnue. Je suggère qu'une fois la séance plénière formelle levée, les groupes aient la possibilité de se réunir et puissent ensuite participer à vos consultations présidentielles informelles. Nous aurions ainsi quelque temps

(Mme Ghose, Inde )

pour discuter entre nous de ce que nous allons faire compte tenu d'une situation qui en fait ne reflète pas ce qu'étaient nos positions hier encore. C'est pourquoi en fait je soumetts cette proposition non seulement à votre examen, mais à celui de toute la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Avant de donner la parole à plusieurs ambassadeurs qui ont demandé à parler, j'aimerais intervenir pour clarifier ma position. Je ne suis pas en train de me plaindre d'un coordonnateur de groupe qui a participé aux consultations présidentielles hier après-midi. Mais j'ai dit clairement dès le départ que j'avais l'intention de tenir ces consultations présidentielles ouvertes à tous, et hier, au début de ces consultations, j'ai bien précisé que j'avais l'intention, dans le cadre des pouvoirs donnés au président, de décider de l'objet des consultations et de leur horaire. En ce qui concerne ce dernier, je peux montrer quelque souplesse. Selon mon interprétation du règlement intérieur et d'autres conventions concernant les pouvoirs du président, c'est à lui qu'il appartient de décider de tenir des consultations sur des questions qui ont reçu la plus grande attention. Il ne s'agit pas d'une séance plénière informelle, qui est soumise à un accord des membres, conformément au règlement intérieur, par exemple à l'article 19. Il s'agit de consultations présidentielles, qui seraient ouvertes à tous. Sur la question de l'ordre du jour annuel, nous tenons naturellement à adopter cet ordre du jour, et le programme de travail sur la base de ce dernier, au début de la session annuelle. Le processus de recherche d'un consensus sur l'ordre du jour annuel et le programme de travail se poursuit donc. Mais j'aimerais demander à chacun d'entre vous, même si je ne suis pas rigide quant au moment des premières consultations présidentielles ouvertes, de me laisser exercer une partie de l'autorité présidentielle qui est par essence limitée.

Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Ledogar, des Etats-Unis d'Amérique.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Précisément, Monsieur le Président, je vous ai distinctement entendu préconiser, non pas seulement ce matin, mais peu après votre prise de fonctions, des consultations présidentielles ouvertes à tous, et je pense que c'est là tout à fait votre droit et votre devoir. Ces réunions n'auraient certainement pas pour objet de prendre des décisions. L'article 22 du règlement intérieur est, je crois, très clair. Quelques "règles" du droit de la mer fournissent des raisons de ne rien faire ici cette année. Je rappellerais qu'aux termes de l'article 22 la Conférence peut tenir des réunions officieuses, avec ou sans la participation d'experts, afin d'examiner le cas échéant des questions de fond, etc. Je trouve curieux qu'on puisse dire que nous devons adopter d'abord un ordre du jour, mais que nous ne pouvons pas en parler. Nous devrions d'abord l'adopter, et ensuite peut-être pourrions-nous en parler. Ce n'est pas seulement qu'il n'y a pas de consensus immédiat sur ce que sera l'ordre du jour. Je pense que nous devons en parler, et je crois comprendre que c'est ce que vous essayez de faire. Pourquoi le reste de la Conférence du désarmement devrait-il payer le prix en temps, à ce stade important de notre travail, du fait qu'il existe des problèmes de coordination à l'intérieur d'un groupe ? Sommes-nous devenus si nombreux et ingérables qu'il faille une bonne semaine

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique )

entre le moment où le Président dit quelque chose et le moment où cela est transmis aux autres membres ? Quelle est l'utilité des réunions du mercredi s'il faut une pleine semaine de délai, avant que quoi que ce soit puisse être seulement communiqué ?

En ce qui concerne l'observation qu'il n'y a pas de consensus à la Conférence sur les mines antipersonnel, j'aimerais relever qu'il n'y a pas de consensus non plus sur ce qu'on appelle le "désarmement nucléaire". Ma délégation, parmi d'autres, est opposée à l'idée que la Conférence fasse du "désarmement nucléaire". Cela dit, je n'imagine pas une seule seconde être absent d'une réunion que vous avez organisée sur le sujet. Je pense en effet que ce serait discourtois, perturbant et fort peu concret. Aussi, naturellement, j'assisterai à la séance que vous avez dit vouloir tenir sur le sujet du désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Ledogar de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, M. Wang.

M. WANG (Chine) (traduit du chinois) : Tout d'abord, Monsieur le Président, j'aimerais vous présenter mes excuses. Ma délégation n'était pas prête, initialement, à faire une déclaration au cours de cette plénière formelle. Mais comme elle attendait toujours des instructions du Ministère, elle ne pouvait pas non plus utiliser l'occasion des deux plénières informelles précédentes pour préciser sa position sur l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Avant de clarifier cette position, il est un point que j'aimerais souligner. La disposition principale, centrale, de la procédure de la Conférence est celle qui concerne le consensus. Aux termes de l'article 22, la Conférence peut tenir des réunions diverses. Le sujet de la phrase qui précède est la Conférence. Autrement dit, si on observe strictement l'article 22, il appartient à la Conférence de décider de tenir ou non des réunions autres que des séances formelles.

En ce qui concerne le problème que nous examinons, ma délégation a les observations suivantes à faire. D'abord, nous ne soulevons pas d'objections quant aux privilèges ou aux pouvoirs du Président. En ce qui concerne la forme des consultations informelles proposées par le Président, ma délégation n'a pas non plus élevé d'objections. Mais je dois souligner que pendant les consultations que les coordonnateurs de groupe ont eues hier, nous avons bien précisé que ma délégation ne pourrait pas accepter de limiter nos discussions à seulement trois sujets. Nous pensons que les trois sujets ont été choisis par le Président lui-même. En outre, nous ne pensons pas que l'approche par thème est un moyen efficace de résoudre le problème de l'ordre du jour. Si les parties concernées ont l'authentique désir de laisser la Conférence commencer son travail cette année rapidement, le règlement intérieur doit être observé. En d'autres termes, l'ordre du jour et le programme de travail ainsi que le calendrier des activités, y compris les arrangements organisationnels, doivent être arrêtés ensemble. Autrement, même si nous arrivions à un accord sur une ou deux questions, la Conférence ne serait toujours pas en mesure de commencer son travail, parce que les conditions de procédure n'auraient pas été satisfaites.



(M. Wang, Chine )

Sur les points précis de l'ordre du jour, la position de ma délégation est la suivante : elle est d'avis que la Conférence du désarmement devrait en 1997 créer des comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité ainsi que sur la question de l'espace extra-atmosphérique. En ce qui concerne la transparence dans le domaine des armements, il ne sera pas nécessaire de créer un comité spécial. Nous aurons une autre occasion de développer nos raisons. Sur la question des mines terrestres, mon gouvernement n'a pas fini d'en délibérer. En attendant la décision finale de mon gouvernement sur cette question, ma délégation ne peut s'engager en aucune façon.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine. Je donne la parole à l'ambassadeur Bourgois, de la France.

Mme BOURGOIS (France) : J'ai écouté avec attention votre suggestion et les interventions qui ont précédé la mienne. Beaucoup de ces interventions sont assez convaincantes. Il est vrai que dans l'idéal il serait préférable de se mettre d'accord sur un agenda avant d'entrer dans la discussion de sujets spécifiques. Il est vrai aussi qu'il pourrait être utile de se consulter avec certains partenaires avant, une fois de plus, d'échanger des vues sur des sujets spécifiques. Il est vrai aussi que nous n'avons pas tous nécessairement les mêmes inclinations sur les trois sujets que vous avez mentionnés, en signalant d'ailleurs qu'ils n'étaient pas nécessairement exclusifs d'autres. Enfin, il est également exact que la notion de désarmement nucléaire recouvre un grand nombre de sujets, parmi lesquels certains des sujets qui ont été proposés à l'étude ici même par certaines délégations. Il est vrai aussi d'ailleurs qu'elle pourrait recouvrir aussi l'idée de négocier un traité d'interdiction des matières fissiles à l'usage d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires par définition. Bref, je crois que toutes les observations qui ont été faites reposent sur une approche logique et rationnelle de la situation. Cependant, ma délégation considère que vous venez de prendre une excellente initiative. Ne nous leurrions pas. S'agissant de la procédure, il y a beaucoup de manières d'interpréter la procédure; et s'il est vrai qu'il faut adopter un agenda par consensus, il est vrai aussi que le Président, surtout quand il hérite d'une situation aussi difficile que celle dans laquelle vous vous trouvez placé, est en droit de procéder à des consultations qui sont ouvertes à tous, ce qui veut d'ailleurs dire, à contrario, que ceux qui ne souhaitent pas y participer n'y sont pas tenus. Il est vrai d'autre part que nous aimons nous consulter avec nos partenaires, mais jusqu'à nouvel ordre ce sont les Etats et non les groupes qui sont membres de la Conférence du désarmement. Il est vrai aussi que nous pourrions avoir à travailler davantage avant de nous engager dans des discussions spécifiques, mais j'ai la faiblesse de croire que les délégations réunies dans cette salle ont une connaissance suffisamment sérieuse des sujets que vous avez évoqués pour pouvoir accepter d'en débattre, à condition naturellement que ce débat soit informel et ne les engage pas à accepter telle ou telle procédure, ou même telle ou telle approche de substance à laquelle leur pays ne souscrirait finalement pas. Il me semble, quant à moi, que les trois sujets que vous avez mentionnés et qui, encore une fois, ne sont pas exclusifs d'autres, présentent un grand mérite dans la situation de paralysie où nous nous trouvons. En effet, après avoir écouté les diverses interventions qui se sont succédé en plénière depuis l'ouverture de nos travaux, nous pouvons tous remarquer, c'est un fait quasiment statistique, que ce sont ces trois sujets qui émergent finalement de toutes ces déclarations pourtant très hétérogènes. D'autre part,

(Mme Bourgois, France )

nous ne pouvons dire le contraire par les temps qui courent, où nous sommes quasiment en état de chômage technique, il ne me paraît pas aberrant que nous acceptions de consacrer quelques heures, même d'une façon quelque peu impromptue, à tenir entre nous sans rapport, sans procès-verbal, sans engagement de notre part, une discussion dont on pourrait espérer qu'elle sorte à un moment ou un autre de la langue de bois. C'est la raison pour laquelle pour sa part, et même si, comme vous l'avez d'ailleurs dit, une certaine flexibilité peut être trouvée sur les horaires, si c'est vraiment le point qui fait problème, ma délégation est tout à fait prête à se livrer à cet exercice que vous nous proposez, et en particulier parce que les trois sujets mentionnés ont un point commun qui font que tous les trois, à un degré ou à un autre, font l'objet de propositions dont le statut est certes différent, puisque pour prendre les deux extrêmes entre le statut du sujet relatif à l'interdiction de la production de matières fissiles, qui a déjà fait l'objet de discussions dans cette enceinte, d'un rapport et d'un mandat agréé par consensus et la nouvelle idée présentée par la délégation britannique à titre national et que d'ailleurs ma délégation soutient, d'un comité ad hoc avec un mandat sur les mines antipersonnel, il y a en effet un écart de statut, mais il n'en reste pas moins que nous avons sur la table deux types de travaux préparatoires à nos débats, et il en va aussi de même pour le programme d'action pour lequel, vous le savez, ma délégation n'a pas nécessairement un enthousiasme complet, mais dont elle est prête à discuter. Je voudrais, quoi qu'il en soit, vous remercier de l'effort que vous faites pour essayer de sortir nos débats de l'ornière et vous dire que, en ce qui concerne ma délégation, et même si ces conversations informelles ne permettraient pas d'aboutir à débloquer la marche normale de notre conférence, elle y participe avec la plus grande bonne volonté.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Bourgois, de la France.

Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas.

M. RAMAKER (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Comme les autres, j'aimerais vous remercier de vos efforts pour essayer de voir comment cette conférence pourrait progresser, au moment où elle doit décider sur quoi concentrer son attention après les négociations que nous avons maintenant terminées. Il y a quelques jours, je crois, vous avez annoncé qu'après la plénière d'aujourd'hui, nous aurions des consultations informelles sous votre direction. Nous sommes encore, et l'ambassadeur Ghose nous l'a rappelé il y a un instant, en plénière, et c'est quelque peu inhabituel. D'un autre côté, cela donne la transparence nécessaire, cette transparence à laquelle, comme vous le savez, ma délégation tient tant. Ainsi, les autres pourront voir quelles sont les difficultés réelles, et ce à quoi nous sommes confrontés.

Je pense que lorsque vous avez accédé à la présidence de la Conférence pour ce mois, conformément non seulement au règlement intérieur mais aussi à un usage qui existe depuis longtemps, vous étiez censé nous consulter sur la façon dont nous pourrions nous mettre d'accord sur la suite des travaux. Vous pouvez le faire de bien des manières, et c'est ce que vous avez fait pendant votre mandat. Vous avez engagé des consultations bilatérales et vous nous avez maintenant proposé des consultations, non plus par groupe, mais globales, c'est-à-dire des consultations informelles ouvertes à tous. Comme vous l'avez

(M. Ramaker, Pays-Bas )

dit vous-même, cela fait partie de vos prérogatives. En fait, c'est plus que cela : c'est ce que l'on vous demande, c'est ce que l'on attend de vous. Ainsi, hier, au cours des consultations présidentielles auxquelles j'ai participé, étant en ce moment le coordonnateur du Groupe occidental, vous avez annoncé comment vous alliez poursuivre vos consultations. Et je crois que nous avons dit que nous nous en remettions à vous. Par définition, aucune décision n'a été prise et aucune décision n'était nécessaire. Hier, pour ceux qui n'étaient pas encore informés, autant que je sache, aucune décision n'a été prise, car vous nous avez simplement donné des informations préliminaires sur ce que vous alliez effectivement annoncer aujourd'hui, c'est-à-dire, si j'ai bien compris, que nous allions réserver quelque temps pendant deux ou trois demi-journées pour tenir des consultations informelles, ouvertes à tous, de sorte que chacun soit libre de venir ou de ne pas venir, sur l'interdiction de la production de matières fissiles, le désarmement nucléaire, les mines terrestres et d'autres questions. Et précisément, selon moi, d'autres questions méritent d'être examinées. Je pense que vous avez dit cela très sagement et très pragmatiquement, de même que je pense que nous devons avoir des idées claires sur ce dont nous parlons à propos de chacune de ces questions avant de pouvoir nous mettre d'accord sur un ordre du jour et sur un programme de travail, comme cela est effectivement souhaitable. Ainsi, rien de ce que vous avez proposé, et j'espère que c'est là un malentendu qui pourra être dissipé, n'est en contradiction avec aucune des procédures établies de la Conférence.

J'aimerais vous encourager à continuer vos consultations. Je pense que nous devons nous en remettre à vous. Je ne crois pas qu'il devrait y avoir la moindre limitation quant aux sujets de ces consultations. Beaucoup d'entre nous ont à coeur les sujets que vous avez mentionnés, mais certains autres sont aussi très chers à d'autres membres. J'ai entendu l'Ambassadeur du Pakistan dire qu'il est particulièrement intéressé par la question du désarmement régional; je me souviens que d'autres ont dit "qu'est-ce que cela signifie réellement ?" Aussi je ne pense pas qu'il nous faille des éclaircissements sur ce que l'on a à l'esprit avant de pouvoir effectivement l'inscrire dans un ordre du jour. Je pense que nous devrions comprendre ces choses, et que nous devrions être capables d'éviter des malentendus. En ce qui concerne le désarmement nucléaire, je me rappelle avoir entendu mon collègue du Maroc, l'ambassadeur Benjelloun-Touimi, dire il y a quelques jours que le désarmement nucléaire signifie beaucoup de choses pour beaucoup de gens, si bien qu'il sera probablement nécessaire de préciser ce que c'est et ce que nous avons à l'esprit lorsque cette instance abordera la question. Par conséquent, la seule méthode pratique, si vous voulez réellement avancer, est d'engager le processus de consultations informelles et, naturellement, de poursuivre vos consultations bilatérales. Comme je l'ai dit, c'est ce que vous êtes censé faire, mais naturellement, vous pouvez aussi réserver du temps pour tenir des consultations informelles ouvertes à tous, et si telle ou telle délégation a une objection de principe, ce qui, je crois, serait surprenant, elle est bien sûr libre de ne pas participer à vos consultations. Je pense réellement que vous êtes sur la bonne voie et je ne vois vraiment pas ce que je pourrais dire d'autre. Je vous souhaite bonne chance dans vos consultations et je les attends avec intérêt.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Ramaker de ses paroles encourageantes. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur de Icaza du Mexique.

M. DE ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je m'excuse de reprendre la parole. Si je le fais, c'est parce que j'ai peut-être dans mon intervention précédente, pris par surprise par les propositions que vous aviez faites, parlé en des termes catégoriques et cela a donné à penser à certains collègues que je voulais être discourtois. Je tiens à vous assurer que telle n'est pas mon intention. La semaine prochaine, je n'assisterai pas aux consultations sur les mines, comme je n'assisterai à aucune des autres, parce que je ne serai pas à Genève, je serai au Mexique, pour commencer. Mais dans la proposition que vous nous faites dans cette plénière, et qui restera consignée dans le compte rendu, je vois une difficulté. Vous nous dites que nous allons tenir trois réunions de consultations présidentielles ouvertes, trois réunions différentes, sur des thèmes spécifiques : sur les matières fissiles, sur le désarmement nucléaire, et sur les mines. Je regarde le contexte réglementaire dans lequel nous travaillons et je vois que l'article 19 dit que les travaux de la Conférence se déroulent sous des formes à convenir par la Conférence, et je vois à l'article 22 que la Conférence peut tenir des réunions officieuses afin d'examiner des questions de fond, ainsi que des questions ayant trait à l'organisation de ses travaux. Je suppose que cela veut dire des questions de fond de la compétence de la Conférence. Et vous faites une proposition de procédure qui, si je ne dis rien, entraîne automatiquement mon accord pour que soient réalisés des travaux sur trois thèmes. Cela m'oblige à examiner les trois thèmes, et je vois que le désarmement nucléaire figure à notre ordre du jour depuis de nombreuses années, et que c'est notamment le point 2 de l'ordre du jour de l'an passé. Je ne vois évidemment aucun inconvénient à ce que nous tenions une réunion informelle pour parler de quelque chose qui est à notre ordre du jour depuis longtemps. Et vous nous dites que la deuxième réunion sera sur les matières fissiles, et il y a des documents de la Conférence qui indiquent que dans le passé il y a eu des mécanismes institutionnels sur la question, il y a notamment un rapport de 1995 qui contient un projet de mandat. Je ne vois aucun inconvénient à ce que nous tenions des consultations informelles, ou formelles, ou quelconques, sur un thème que la Conférence a eu à son ordre du jour pendant longtemps. Mais vous me dites que nous parlerons aussi des mines dans une séance spéciale, et je vous demande depuis quand elle est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, et si elle ne l'a jamais été, allons-nous être obligés de l'accepter ? Monsieur le Président, je soutiens vos efforts. Si je me rappelle bien, au cours de la première plénière informelle, c'est moi qui ai suggéré qu'il y ait des consultations présidentielles ouvertes à tous. Je ne vois aucun inconvénient à ce que ces consultations concernent l'ordre du jour et le programme de travail, mais s'il doit être consigné que des consultations vont se tenir sur des thèmes précis, qu'il soit bien clair qu'il n'y a pas de consensus pour que les mines fassent partie de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Cela étant bien clair, Monsieur le Président, je m'en remets à vous.

LE PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de Icaza. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Michael Weston, du Royaume-Uni.

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Sir MICHAEL WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je souhaitais simplement me joindre à ceux qui vous ont remercié de vos propositions, et vous féliciter de vos efforts constructifs et déterminés pour nous faire avancer. Je trouve vraiment incroyable que quelqu'un puisse dénier le droit du Président de tenir des consultations, et c'est pourtant semble-t-il ce que nous sommes en train de faire. L'année dernière, je crois, le Président au début de l'année était le distingué représentant du Myanmar, il a eu des consultations avec tous les membres, et je crois qu'elles ont été très utiles, et le résultat de ce travail c'est que nous avons pu aller de l'avant. Evidemment, c'est un peu plus difficile cette année, car nous avons maintenant davantage de membres et il faut plus de temps pour les consulter individuellement, et c'est pourquoi vous avez proposé de prendre un raccourci, si j'ose m'exprimer ainsi, et de tenir des consultations informelles dans la salle I. La situation semble s'être ensuite embrouillée parce que des gens ont commencé à parler de réunions, et elle a empiré parce que l'on a suggéré - la proposition, je crois, a été avancée par un fumeur de cigares qui était sûr de pouvoir enfumer même cette salle - il a été proposé que nous venions ici. Il a aussi été proposé que nous ayons des services d'interprétation, mais cela ne changeait pas la nature des consultations. Comme l'a dit l'ambassadeur Ledogar, nul n'a émis l'avis que ce devrait être des séances formelles, des séances où des décisions pourraient être prises. Il s'agissait de consultations présidentielles, et, comme je l'ai dit, je ne crois pas que quiconque puisse vous dénier le droit d'en tenir. Il semble que certains objectent à ce que vous ayez dit que vous aviez l'impression, après la discussion que nous avons eue, que trois sujets avaient dominé cette discussion. Quantité de délégations ont dit que nous devions créer un comité spécial, comme nous sommes convenus de le faire, sur l'interdiction de la production de matières fissiles. Vous avez dit très justement que beaucoup de délégations pensent que le désarmement nucléaire devrait être une priorité et qu'aussi beaucoup de délégations ont parlé des mines terrestres. Mais vous n'avez pas dit que vous vous limiteriez à ces trois sujets dans les consultations, et je pense qu'il était tout à fait clair, comme le distingué Ambassadeur des Pays-Bas l'a dit, qu'il serait possible s'il le souhaitait de rappeler son prédécesseur et de demander un comité spécial sur les armes radiologiques, et l'on ne peut pas empêcher cela non plus. Vous auriez aussi pu dire, et l'observation en a été faite par l'Ambassadeur de la France, qu'il y a trois sujets sur lesquels il a été spécifiquement proposé de créer des comités spéciaux. On a proposé d'avoir un comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles, le Groupe des 21 a proposé de créer un comité spécial sur le désarmement nucléaire, et, même si je ne veux pas laisser entendre que la dernière proposition a le même statut, il y a eu une proposition franco-britannique tendant à créer un comité spécial sur les mines antipersonnel. Ce sont là, je crois, des propositions officielles. L'objection a été que les mines terrestres ne sont même pas inscrites à l'ordre du jour. Cela dit, si l'on s'accroche à cet obstacle, nous pourrions parfaitement dire que la question devrait être traitée au titre du point 7 de l'ordre du jour, de même qu'il a été convenu que le "cut-off", qui lui non plus n'est pas mentionné dans l'ordre du jour, serait traité au titre du point 2 de l'ordre du jour.

Mais je reviens à mon point de départ. Je suis sûr que nul ne nie votre droit à tenir des consultations. Vous avez proposé, pour gagner du temps, de nous consulter tous ensemble. Vous avez accepté, pour la commodité des délégations, que ce soit dans une grande salle pleine de fumée. Vous avez

(M. Akram, Pakistan )

accepté, pour la commodité des délégations, qu'une interprétation soit prévue. Mais tout ce que vous avez proposé, c'est que conformément à vos responsabilités, et pas seulement à vos droits, vous engagiez des consultations. Je pense réellement que cette conférence a atteint un nouveau niveau d'absurdité. Nous ne pouvons pas nous mettre d'accord sur notre ordre du jour, nous ne pouvons pas nous mettre d'accord sur notre programme de travail, nous ne pouvons pas nous mettre d'accord pour créer des organes subsidiaires et, maintenant, nous ne pouvons pas nous mettre d'accord pour vous laisser tenir des consultations.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Akram, du Pakistan.

M. AKRAM (Pakistan) ( traduit de l'anglais ) : Je dirais à ceux de mes collègues qui ont parlé d'absurdité que le moyen le plus simple d'éviter l'absurdité est de nous tenir à notre règlement intérieur. Ce règlement est absolument clair et si nous le respectons, et tant que nous le ferons, nous ne nous égarerons pas. C'est l'effort pour obscurcir la clarté qui intrigue ma délégation. Nous sommes très clairs. Mettons-nous d'accord sur l'ordre du jour. Ce ne doit pas être difficile. Nous avons un ordre du jour de l'an dernier, nous avons un document de vous, Monsieur le Président. Ce que nous avons proposé, c'est de se mettre d'accord sur l'ordre du jour. Une fois d'accord sur cet ordre du jour, et nous savons quelles questions doivent être examinées par la Conférence en 1997, nous serons en mesure de dire comment ces questions doivent être traitées, si c'est par la création de comités spéciaux, la nomination de coordonnateurs spéciaux, ou d'autres mécanismes qui sont à la disposition de la Conférence. Dans cette affaire, nous ne devrions pas chercher à nous précipiter. Nous devons nous mettre d'accord sur l'ordre du jour, conformément à l'article 27 du règlement intérieur. Nous devons ensuite nous mettre d'accord pour mettre en place des mécanismes de négociation, c'est-à-dire arrêter notre programme de travail conformément à l'article 28. Ces règles sont claires. Je ne pense pas que nous devrions les tourner.

Nous ne sommes pas en train de contester le droit qu'a le Président d'organiser des consultations informelles. Vous avez mentionné, comme cela a été dit, que vous tiendriez des consultations informelles la semaine dernière, mais vous en avez parlé dans une réunion informelle. Quand vous apportez cette proposition en plénière et que vous annoncez que vous conduirez des consultations consacrées à trois sujets, une question se pose : ces sujets sont-ils inscrits à notre ordre du jour ? Et la réponse est "pas encore". Ils ne sont pas encore à notre ordre du jour. Nous devons nous mettre d'accord sur ces questions, et peut-être sur d'autres, les inscrire à notre ordre du jour et, une fois qu'elles y seront, nous serons en mesure d'avoir des consultations et de nous mettre d'accord sur les modalités des négociations sur ces questions. Vous ne pouvez pas court-circuiter les procédures qui sont prévues par le règlement intérieur de notre conférence. C'est le seul point que nous voulons faire valoir. Nous ne cherchons pas à être discourtois envers vous, Monsieur le Président. Nous n'essayons pas de retarder les travaux. Au contraire, je pense que ce sont ceux qui veulent, comme je l'ai dit, obscurcir la clarté qui retardent les travaux de la Conférence. Ne nous embrouillons pas. Nous savons ce que nous avons à faire. Je vous en prie, engagez des consultations informelles, mais, s'il-vous-plaît, n'indiquez pas

(M. Akram, Pakistan )

ici quels points feront l'objet de ces consultations, parce qu'il n'y a pas de points à l'ordre du jour de la Conférence pour 1997. C'est un fait. Ayons donc des consultations informelles. Engageons ces consultations informelles avec un esprit ouvert, pas avec des sujets déterminés à l'avance. Nous y discuterons d'abord notre ordre du jour, puis les modalités de nos travaux, et notre programme de travail. Telle est la proposition que nous faisons. Nous sommes prêts à engager des consultations informelles. Mais nous ne sommes pas prêts, à ce stade, à accepter certains points et pas d'autres.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Merci encore, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Nasserri, de la République islamique d'Iran.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Comme vous et les autres collègues qui étaient présents aux consultations présidentielles vous vous en souvenez, quand cette proposition a été avancée hier, de tenir des consultations sous la forme que vous avez exposée aujourd'hui, nous avons quelques doutes quant à l'utilité du format proposé et nous étions peut-être un peu inquiets, nous demandant s'il serait utile de continuer d'examiner ces diverses questions indépendamment, dans un cadre informel, et si cela ne prolongerait pas les discussions sur l'ordre du jour et le programme de travail. Tout l'éventail des points de vue a déjà été établi après les plénières formelles et informelles que nous avons tenues, et l'on a une idée assez claire des positions proches des extrémités de cet éventail. Ne serait-il pas plus logique ou plus facile d'essayer de concentrer notre attention sur ces domaines-là et de commencer à travailler pour voir comment trouver un accord sur des positions qui seront, il faut l'espérer, au milieu de cet éventail ou à l'une ou l'autre de ses extrémités ?

L'avis du Président a néanmoins été que tel était le cours qu'il entendait suivre et il a dit qu'il espérait, et j'ai apprécié qu'il le dise, selon moi de la façon la plus sincère, que grâce à cela, il pourrait peut-être commencer à trouver des moyens de rechercher un accord.

En tout état de cause, de la même façon que j'avais eu des craintes quant à l'utilité de prolonger ces réunions sous la forme proposée, je pense aujourd'hui également que j'ai des craintes quant à l'utilité de poursuivre cette discussion et ce débat ici en séance plénière formelle. Et je me demande s'il ne serait peut-être pas mieux, à ce stade, de lever la séance pendant 15 minutes, de permettre quelques consultations et, ensuite, de reprendre la séance plénière formelle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Nasserri. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Je vous remercie beaucoup des observations et des remarques faites par tant de délégations et qui selon moi sont valables d'une façon ou d'une autre. Comme l'ambassadeur Nasserri m'a rappelé la question qu'il avait posée hier aux consultations présidentielles, que l'on me permette d'y répondre très brièvement.

Oui, il est vrai que l'ambassadeur Nasserri a contesté l'utilité ou l'efficacité de telles consultations présidentielles informelles, et je lui ai répondu que telle était mon intention et que j'avais pris cette décision de ma propre autorité, mais que je ne voulais pas préjuger du résultat de ces

( Le Président )

consultations. Je n'avais certainement pas l'intention de susciter un débat aussi animé en plénière à propos de mon projet, et j'ai ensuite voulu vous informer du projet que je vous ai exposé et dont j'avais déjà informé les coordinateurs de groupe. Ces discussions ont été très utiles, mais je tiens à répéter que, depuis mardi, j'ai bien précisé que sans pour autant interrompre le processus des plénières informelles, de sorte que nous puissions y revenir au besoin, je prévoyais de tenir une série de consultations présidentielles informelles, ouvertes à tous.

Plusieurs délégations se sont référées aux articles 19 et 22 du règlement intérieur de la Conférence. Je parle des pouvoirs du président. Mon interprétation du règlement est que le président a le pouvoir de conduire ses propres consultations, qui peuvent prendre la forme de consultations bilatérales, parfois de consultations plurilatérales, ou de consultations informelles ouvertes à tous. Mais c'est un choix. Je me souviens que l'Ambassadeur du Pakistan a mentionné qu'il n'y avait pas encore d'ordre du jour permettant au président de mener des consultations informelles. Mais nous ne parlons pas de l'ordre du jour officiel, qui n'a pas encore été adopté. Je parle des consultations présidentielles informelles. Le choix des points que j'avais proposé était basé sur mon jugement, mon évaluation, sur la fréquence et la densité des observations et des déclarations faites par beaucoup de délégations au sujet de ces trois points. Mais j'ai bien dit, je le répète, que la porte reste ouverte pour tous les autres points que l'on voudra. En ce qui concerne l'ordre du jour annuel, j'ai fait tout mon possible, respectueux du règlement intérieur qui veut qu'au début de chaque session annuelle de la Conférence nous adoptions l'ordre du jour annuel et le programme de travail. Je me suis donné beaucoup de mal, et cependant la recherche d'un consensus sur l'ordre du jour annuel se poursuit. Comme dit le proverbe arabe, "La caravane passe". Tel est le cas, je pense. Au début de notre discussion sur cette procédure bien précise, j'ai dit que je montrerai un peu de souplesse quant au calendrier.

Tout cela dit, je propose que les premières consultations présidentielles informelles, ouvertes à tous, se tiennent à 15 h 30 cet après-midi, de sorte que vous ayez un peu de temps pour respirer après le déjeuner. Je vous le rappelle une fois encore, il s'agit de consultations présidentielles informelles ouvertes à tous. Ces consultations seront consacrées à l'interdiction de la production de matières fissiles, puis une autre séance entière sera consacrée au désarmement nucléaire, et une autre encore aux mines terrestres. Nous pourrions prolonger ou écourter les réunions, en fonction du temps qui sera nécessaire pour mener à bien ces consultations présidentielles informelles, qui resteront ouvertes à tous.

La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 13 février à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 15 .

----